



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 24759

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la véritable nature du mouvement libanais « Hezbollah ». En effet, ce mouvement présente deux visages tout à fait contradictoires, s'il peut être un élément certes très minoritaire de la vie politique libanaise fortement influencée par l'Iran, le Hezbollah montre également le visage d'une faction paramilitaire directement impliquée dans la lutte armée et terroriste contre l'état d'Israël. Les attaques répétées au mortier perpétrées par les milices du Hezbollah dans le secteur contesté dit « des fermes de Shebah » prouvent que ce mouvement mériterait d'être réintégré dans la liste des groupes terroristes où il n'avait pas été inclus, sur intervention, semble-t-il, de la France. Cette situation mériterait d'être revue sérieusement et rapidement par notre pays pour montrer notre résolution et notre implication à peser sur le retour de la paix dans cette partie du monde qui subit encore les soubresauts de la guerre et du terrorisme. Le Hezbollah ne peut plus être considéré simplement, comme une structure politique, mais comme une faction terroriste particulièrement dangereuse au Proche-Orient. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position de la France sur cette question.

Texte de la réponse

Le Hezbollah est un mouvement complexe qui pèse d'un poids politique et social important au Liban. Parti politique à part entière, comme en témoignent ses neuf députés au Parlement, il a par ailleurs développé un réseau important d'associations caritatives, notamment au Liban sud, qui viennent en aide à des populations défavorisées. Dans le même temps, ce mouvement mène des actions de nature militaire dans une zone particulièrement sensible, en particulier dans le secteur des fermes de Chebaa. La France a toujours condamné ces actions déstabilisatrices et intervient régulièrement pour inciter le Hezbollah à la retenue. Ne faisant preuve d'aucune complaisance vis-à-vis de ce mouvement, la France lui tient un langage de fermeté et l'encourage à poursuivre sa pleine intégration dans la vie politique libanaise et à abandonner ses activités militaires. A cet égard, nous ne cessons de rappeler combien il importe que toutes les parties respectent strictement la ligne de retrait et évitent les actions susceptibles de provoquer l'escalade des tensions dans la région. Comme nous l'avons redit récemment encore, la question des fermes de Chebaa ne doit pas servir de prétexte aux actions violentes. Le Liban, dont la priorité est la stabilité et le développement économique, n'a aucun intérêt à entretenir l'instabilité à sa frontière avec Israël. L'inscription du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes relève quant à elle des procédures applicables au sein des instances compétentes de l'Union européenne. Cela ne concerne donc pas la France seule, mais s'inscrit dans un processus de décision collective qui intègre l'ensemble des éléments dont les États-membres sont saisis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24759

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7028

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9361